

Procès-verbal
de la séance du 2 octobre 2007

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Maire
Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche	Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Marianne Guarino Anne-Marie Jaquet	Rosa Lopes Beer Christine Schwarz Jacqueline Tomasini Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Fabiano Forte Michel Frossard Patrick A. Gautier Marc Kilcher Stephen Knörr	Guy Loutan Claude Marcet Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Richard Stark Daniel Thurre Pascal Uehlinger Jorge Vieitez

Excusées :

Mesdames	Angela Notaro (démissionnaire)	Armelle Sob
----------	-----------------------------------	-------------

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 4 juin 2007.
2. Assermentation de M. Patrick A. Gautier, Conseiller municipal. (DA-07-12)
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Impasse de Mon-Idee
Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4 de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%) concernant la construction de 28 villas contiguës avec couverts à voitures sur les parcelles 6028 à 6040 feuille 34 du cadastre de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-13)
7. Préavis sur le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit, selon enquête publique N°1529. Discussion. Vote. (DA-07-14)
8. Modification de l'article 9 des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-15)
9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 17'800,- en vue de la rénovation des extensions du bâtiment des « Bout'Choux ». Discussion. Vote. (DA-07-16)



10. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Marc Kilcher, Conseiller municipal du groupe radical ayant comme intitulé : « Pour un état exhaustif des demandes des clubs de sport au sein du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) ». Discussion. Vote. (MM-07-02)
11. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Armelle Sob et M. Guy Loutan, Conseillers municipaux pour le groupe socialistes-verts ayant comme intitulé : « Pour une offre culturelle diversifiée ». Discussion. Vote. (MM-07-03).
12. Projets de délibération.
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 4 juin 2007

M. Enrico Castelli, Président, informe que le procès-verbal de la dernière séance de la législature 2003-2007 (15 mai 2007) n'est pas approuvé mais que les personnes qui désirent y apporter des corrections peuvent le faire par écrit à la Mairie, ce document sera ensuite mis sur le site internet de la commune.

Puis, il est passé à l'approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 4 juin 2007.

Au vote :

- *Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.*

2. Assermentation de M. Patrick A. Gautier, Conseiller municipal. (DA-07-12)

M. le Président, demande à M. Patrick A. Gautier, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Gautier : « *je le jure* »

Suite au serment de M. Gautier la délibération suivante a été signée par, M. Enrico Castelli, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et Mme Anne-Marie Jaquet, vice-secrétaire du Bureau :



Assermentation de
Monsieur Patrick A. Gautier
Conseiller municipal
du groupe libéral

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Patrick A. Gautier entre les mains de Monsieur Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 2 octobre 2007,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par Monsieur Patrick A. Gautier.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Castelli, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux des courriers suivants :

3.1. Courrier concernant le nouveau CFC pour la formation d'assistant-e socio-éducatif-ve selon le courrier de l'association genevoise des crèches suburbaines adressé en date du 8 juin 2007 aux Conseils municipaux des communes genevoises.

Concerne: Certificat fédéral de capacité pour la formation d'Assistant-e socio-éducatif-ve (CFC-ASE)

Mesdames, Messieurs,

Notre association regroupe la majorité des comités gérant les crèches des communes suburbaines. Ses membres estiment qu'il est de son devoir d'informer toutes les communes qui subventionnent (ou sont appelées à subventionner) des institutions de la petite enfance au sujet des profonds changements intervenus récemment dans la formation du personnel de la petite enfance, changements qui auront des incidences sur les budgets de ces institutions.

Jusqu'ici, l'encadrement des tout-petits en crèche, garderie et jardin d'enfants était assuré par des professionnels en possession d'un diplôme cantonal de niveau tertiaire assistés d'un certain nombre de personnes non diplômés.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle de décembre 2002 (LFPr), une nouvelle formation a vu le jour : celle d'assistant socio-éducatif (ASE). Des jeunes qui veulent apprendre un métier dans le social mais n'ont pas les capacités de se former dans des écoles supérieures, pourront obtenir en 3 ans un certificat fédéral de capacité leur permettant d'être engagés non seulement dans les institutions de la petite enfance, mais également dans les EMS et les établissements pour handicapés.

A Genève, cette formation a débuté en école en 2005; nos institutions accueillent déjà ces futurs ASE pour des stages de diverses durées.

Dès la rentrée 2007, une formation en dual va démarrer. Nos institutions sont appelées à fonctionner comme entreprises formatrices.

L'accueil et la formation de ces apprenants ASE nécessitera, vous vous en doutez, des frais supplémentaires pour les institutions qui se lanceront dans ce défi !

Les apprentis seront rétribués: Fr 650.- par mois en 1^{ère} année, Fr 900.- en 2^{ème}, Fr 1'200.- en 3^{ème} année. Pour obtenir l'autorisation d'encadrer des apprenants ASE, les institutions de la petite enfance vont devoir former des maîtres d'apprentissage, conformément aux exigences de l'Office de l'orientation et de formation professionnelle et continue (OFPC). Il faudra, à cela, ajouter le temps d'accompagnement du formateur, les frais administratifs inhérents à la gestion du dossier, ainsi que les frais de cours inter-entreprises.



Une première estimation conduit à un budget total pour l'institution qui accueille un apprenant ASE de:

Fr 15'000.- en 1^{ère} année,

Fr 19'000.- en seconde

Fr 25'000.- en 3^{ème} année, frais d'examens inclus.

Le milieu de la petite enfance a tout intérêt à participer à la formation de ces assistants socio-éducatifs, formés dans la Suisse entière, qui brigueront des postes dans nos institutions. De votre côté, nous sommes persuadés que vous verrez tout l'enjeu qu'il y a à faire une place à des jeunes qui veulent apprendre un métier et qu'ainsi, vous ferez bon accueil aux demandes financières qui vous seront adressées par les institutions de la petite enfance de votre commune.

Notre association se tient à votre disposition pour vous fournir tout élément complémentaire que vous pourriez encore souhaiter.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous avez portée à notre information, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Denise Deschenaux Présidente

Liens utiles :

<http://www.oda-s.ch>

<http://www.fachpersonbetreuung.ch>

<http://www.geneve.ch/ofpc/>

Organisation faîtière du travail, domaine social

Assistant-e socio éducatif-ve

Office de la formation professionnelle et continue

3.2. Courrier de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex du 1er juin 2007, concernant la désignation de Mme Hélène Muller-Gysler en qualité de directrice d'Eve Chapelly et des Bout'Choux.

Monsieur le Président,

L'Eve Chapelly et les Bout'Choux ont une nouvelle directrice en la personne de Mme Hélène Muller-Gysler que le Conseil de Fondation a unanimement désignée lors de sa dernière séance.

Mme Hélène Muller-Gysler commencera dès le 1er juin en qualité de directrice, tâche qu'elle assumera en partage avec Mme Myriam Vidal jusqu'à la fermeture annuelle de l'été. Dès la rentrée, elle assumera seule la charge de direction. Selon ses souhaits, Mme Myriam Vidal retournera dans la structure auprès d'enfants en qualité d'éducatrice.

Nous vous saurions gré de bien vouloir porter ces éléments à la connaissance du Conseil municipal et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

3.3. Courrier du 14 juin 2007 de M. Christian Renggli, Président de l'Association de Sous-Moulin, adressé au Président du Conseil municipal de Thônex, concernant la surélévation du P&R Sous-Moulin.

Monsieur le Président,

L'Association de Sous-Moulin vous adresse une copie de la lettre d'observations envoyée à la Police des Constructions (DCTI) concernant l'objet précité et vous prie d'en donner lecture lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Les trois communes chênoises, qui sont propriétaires du terrain, ne peuvent rester insensibles au grave problème de société posé par la circulation automobile envahissante et le trafic pendulaire à travers notre région.



En souhaitant qu'une réflexion approfondie s'engage dans divers lieux de concertation et pourquoi pas à la commission de circulation de votre Conseil, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

OBSERVATIONS DE L'ASSOCIATION DE SOUS-MOULIN SUR LA DEMANDE DE SURELEVATION DU PARC-RELAIS DE SOUS-MOULIN FORMULEE PAR LA FONDATION DES PARKINGS

(REQUÊTE EN AUTORISATION NO 18011 PUBLIEE DANS LA FAO DU 4 MAI 2007)

L'Association de Sous-Moulin défend, conformément à ses statuts, les intérêts et la qualité de vie des habitants du secteur entourant le Centre sportif de Sous-Moulin, soit le périmètre délimité par la route de Sous-Moulin, l'avenue de Thônex et l'avenue Petit-Senn. Cet objectif ne l'empêche toutefois pas de prendre en compte tous les aspects d'une situation et d'un problème donnés.

Une lecture attentive du dossier et notre connaissance du lieu nous amènent d'abord à faire les remarques suivantes :

- 1) Le P&R de Sous-Moulin, à l'heure actuelle, n'est pas saturé. Son taux d'occupation moyen en semaine est d'environ 75%. Plutôt que de l'agrandir, nous préconisons la recherche d'autres remèdes au problème du trafic pendulaire que nous présentons dans la deuxième partie de ce document.
- 2) Doubler la capacité de ce P&R nous paraît une mesure disproportionnée en regard de la diminution de trafic escomptée. Si on ne peut que constater la rigueur mathématique du slogan « une voiture de plus au parking = une voiture de moins sur la route », il faut bien admettre aussi que l'augmentation prévue du trafic en réduit largement l'efficacité.
- 3) Quant à l'autre argument répété dans le dossier, à savoir que la Fondation des parkings reçoit beaucoup de demandes d'abonnements, il est plus de nature commerciale que d'intérêt général.
- 4) Le dossier parle de 80 places réservées aux usagers du Centre sportif. Nous constatons avec amertume que c'était déjà le cas dans le projet initial de construction du P&R. C'était un point qui faisait partie des tractations entre les trois communes propriétaires du terrain et la Fondation. Or cette mesure ne s'est jamais concrétisée et il n'existe aujourd'hui aucune place réservée au Centre sportif, ce que nous déplorons, car c'est aussi une source de nuisance supplémentaire pour le quartier.
- 5) L'étude montre aussi la répercussion négative de cette surélévation sur le trafic des axes nord-sud tels que la route de Sous-Moulin. Par exemple, il est prévu devant l'entrée du CSSM une augmentation du trafic de 15%, avec l'extension du parking.
- 6) Enfin, cette surélévation contribuerait inévitablement à aggraver le processus d'enlaidissement du quartier dans son ensemble et les nuisances de toutes sortes subies par les riverains les plus proches.

En conséquence, l'Association de Sous-Moulin estime qu'il faut prendre le problème autrement et chercher des solutions à long terme, demandant, il est vrai, plus d'imagination et d'innovation que la simple adjonction de trois étages à un P&R existant. D'ailleurs, s'arrêtera-t-on là ?

Nous pensons que :

- 1) Il faut rechercher la diversification. En cela, nous suivons la position de l'Association Transports et Environnement qui, dans un document de juin 2005 intitulé « Propositions pour un RER genevois », écrivait ceci :

« les relations RER ne seront réellement attractives et incitatives (donc dissuasives pour le trafic motorisé individuel) que si un chapelet de P&R est établi tout le long des lignes, en France comme en Suisse; la multiplication de ceux-ci conduira à des parkings de dimensions modestes n'entraînant pas un afflux de voitures dans les communes concernées; il vaut mieux programmer de nombreux parkings de petite taille plutôt que des « monstres » onéreux et encombrants, comme Genève-Plage ».



- 2) Il faut chercher des solutions en amont, donc aussi en France voisine, accélérer par exemple la réalisation de la nouvelle gare d'Annemasse, où un P&R est aussi programmé.
- 3) Il faut améliorer les services de bus depuis la France et par exemple permettre aux Transports Annemassiens Collectifs d'aller jusqu'à Rive, car il faut éviter le plus possible les ruptures de charge.
- 4) Il faut développer un service RER entre Annemasse et les Eaux-Vives sans attendre la réalisation de CEVA (que nous appelons aussi de nos vœux).
- 5) Concernant les points 2, 3 et 4, il existe aujourd'hui assez de structures officielles de concertation et de collaboration entre Genève et la France voisine pour qu'on puisse imaginer des réponses globales, communes et coordonnées.
- 6) Il faut améliorer la desserte nord-sud, en gros entre Jussy et Plan-les-Ouates, avec des cadences qui invitent la population à renoncer à la voiture privée.

Voilà esquissées quelques pistes à étudier et à réaliser. Nous les soumettons à la sagacité des Départements concernés et rappelons que notre association souhaite privilégier le dialogue.

3.4. Courrier de Mme Angela Notaro, Conseillère municipale, donnant sa démission du Conseil municipal au 13 septembre 2007

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de mon poste de Conseillère municipale PDC. Etant trop occupée par mon travail, je n'arrive plus à trouver le temps pour mon activité politique.

D'avance je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

3.5. Courrier de l'Association « Un enfant, un cadeau »

Concerne : spectacle en faveur des enfants défavorisés de la région genevoise

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, nous organisons en automne une action caritative, sous forme d'un spectacle dans lequel différents genres culturels ont été proposés (musique d'harmonie, théâtre, groupe de rock local, humoristes, spectacle pour enfants etc.).

Une des originalités de ces spectacles se trouve dans le prix d'entrée : en effet, en lieu et place d'argent sonnante et trébuchante, chaque spectateur doit apporter un cadeau pour un enfant. Ces cadeaux sont ensuite stockés et distribués à des associations œuvrant en faveur des enfants défavorisés de Genève ou de la région (le Foyer Arabelle, l'Association des Familles Monoparentales, Solidarité Femmes, le Club social rive gauche, le Cœur des Grottes et d'autres encore).

Notre spectacle annuel en 2007 aura lieu le mercredi 14 novembre à la Salle des Fêtes de Thônex dans l'après-midi et sera destiné aux enfants de tout âge.

Nous nous permettons de vous remettre ci-joint des informations concernant ce grand événement caritatif. Nous aimerions que vous informiez le Conseil Municipal et que vous remettiez un « flyer » à chaque conseiller municipal.

Votre soutien nous serait très utile dans le cadre de notre campagne d'information. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations solidaires.

Steve Candolfi Président
Alexandre Madrigali, vice-président



3.6. Courrier de M. Jean-Jacques Boissonnas adressé au Conseil administratif concernant les modifications de desserte majeure de la commune de Thônex, lettre du 1er octobre 2007 :

Madame, Messieurs,

Par la présente j'aimerais attirer votre attention et celle du conseil municipal sur un important problème qui va se poser incessamment pour la commune de Thônex en matière de transport public. Selon des renseignements de première main les TPG vont en effet apporter une modification majeure à la desserte de la commune en décembre de cette année. En effet la ligne 16 Moillesulaz-Cornavin va être prolongée vers Balexert, puis Meyrin. En revanche le terminus de Moillesulaz sera reporté à la gare de Chêne-Bourg, ce qui aura pour conséquence de priver tous les habitants du centre de la commune d'une liaison directe existante avec la rive droite et la gare de Cornavin, ce qui est parfaitement inadmissible au moment où l'on cherche à créer et développer un réseau efficace, au service de l'usager. Certes la ligne 17 qui vient des Palettes sera prolongée de la gare des Eaux-Vives à Moillesulaz, mais elle saurait en aucune manière constituer un substitut valable à l'abandon de la desserte directe de la rive droite.

Etant donné que cette péjoration prêterait des centaines de Thônésiens, sans parler des frontaliers, qui seraient confrontés à un transbordement désagréable et pénalisant en temps, il est indispensable que la commune prenne sans tarder des mesures urgentes. Je vous suggère, entre autres, de contacter Monsieur Patrice Plojoux, président des TPG, à défaut d'une direction évanescence. Par ailleurs vous pourriez recourir au soutien des associations d'habitants concernées par ce regrettable projet ou d'autres instances concernées.

En espérant que vous réagirez rapidement pour ne pas être mis devant le fait accompli, je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à mes sentiments cordiaux.

C/c : Président du Conseil Municipal

3.7. A 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

3.8. Divers

M. Marcet m'a informé qu'il quittera la séance à 22h.

4. Communications du Conseil administratif

4.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

Je profite de prendre la parole pour saluer les nouveaux Conseillers municipaux assis autour de cette table et formule des vœux pour que les débats se déroulent dans le plus grand respect de la parole des uns et des autres, comme cela a toujours été le cas.

Bonne chance également à notre nouveau Président du Conseil municipal qui est la personne la plus jeune, à ce jour pour notre commune, à avoir été élue à cette fonction.

4.1.1 Thônex-Info

Un exemplaire du « Thônex-Info » de cet automne est distribué ces jours dans les boîtes aux lettres. Je salue les exploits sportifs que certains membres de votre Conseil ont réalisé en compagnie de mon collègue Claude Détruche.



Dans ce numéro vous trouverez également un article concernant la nouvelle directrice de la crèche et ferez connaissance avec nos ASM.

4.1.2 Finances

Les séances de pré-budget auront lieu les 11 et 18 octobre prochain. Je remercie, par avance, chaque groupe de bien vouloir désigner un représentant pour ces réunions. Je rappelle que ces séances abordent l'aspect technique, l'aspect politique étant traité par l'ensemble de la commission des Finances.

Dans les grandes lignes notre budget 2008 est équilibré. Les recettes sont en progression de 6,91%, et les charges quant à elles ont une progression de 3,85%, l'excédent de revenus est d'environ Fr 30'000,-.

Le transfert de charges « état-Commune » se monte à environ Fr 1'500'000,-.

4.1.3 Ecoles

La rentrée s'est déroulée sans problème dans toutes les écoles communales.

Pour la première fois la commune a dû renoncer à l'organisation de la journée « à pied, à l'école » du 21 septembre. Certains acteurs nécessaires à cette organisation n'ayant pas voulu prendre leurs responsabilités. Le Conseil administratif a donc décidé d'abandonner ce projet pour cette année.

Le Conseil administratif a appris, avec stupéfaction, qu'une pétition circule au sein de l'école Marcelly concernant l'aménagement du préau du « Pavillon Mousse ». Nous ne jugeons pas le fond mais plutôt la forme car l'APET prend les parents de l'école Marcelly et du Pavillon Mousse en otages en utilisant les séances destinées aux parents d'élèves dans le but de faire signer cette pétition par les enseignants.

Ces aménagements ont, par ailleurs, déjà été évoqués au mois de juin dernier et avons déjà fait part de la difficulté de les réaliser dans le cadre d'une école provisoire.

Nous avons cependant mis en place des tables de ping-pong, des bancs et une marelle, ceci dans le souci d'un investissement pas trop important pour la commune.

Un courrier sera envoyé à Mme Renaud, inspectrice.

4.1.4 Fondation pour la jeunesse

La nouvelle directrice Mme Hélène Muller-Gysler a pris ses fonctions au mois d'août dernier, elle dirige donc la crèche EVE CHAPELLY ainsi que la garderie des Bout'Choux.



Les Statuts de la Fondation sont appelés à subir des modifications, ceci sera évoqué à la commission Ecoles & Jeunesse.

La nouvelle loi relative aux « mamans de jour » doit entrer en vigueur en début d'année 2009 et par ce biais on essaye de municipaliser et de professionnaliser quelque chose qui fonctionne au grand dam des Finances communales. Un certain nombre de magistrats communaux travaillent sur cet épineux dossier.

4.1.5 Agenda 21

En compagnie du Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable nous avons rencontré la secrétaire générale du WWF Mme Françoise Chappaz qui nous a parlé de son projet « One Planet Living » qui est un projet d'aide aux quartiers. Vous avez certainement entendu sur les ondes de la RSR que les communes de Meyrin et de Thônex adhéraient à ce projet ce qui est aller un peu vite en besogne. Nous portons un intérêt certain à ce concept et à ce label pour les Communaux d'Ambilly. Une conférence publique sera organisée par la commune au printemps 2008 concernant ce concept d'éco-quartier.

La dernière séance de la commission de l'Urbanisme & Développement durable du mois de novembre sera consacrée à ce sujet.

4.1.6 PAC MICA

La commission de l'Urbanisme & Développement durable a été mise au courant des travaux qui ont été menés lors des séances avec les propriétaires. Il s'agit de donner suite à la volonté de M. Cramer, en concertation avec notre commune, de vouloir vérifier par le concrètement la densité telle qu'elle est voulue par le canton.

Il s'agit de travailler sur une pièce urbaine avec l'aide d'un plan localisé de quartier afin de vérifier si les données du plan directeur cantonal sont viables ou pas. Le projet dans son ensemble est démesuré et ne nous plaît pas tel qu'il a été présenté lors de la séance de septembre 2006 à la commission. Nous ne pouvons pas adhérer à ce projet, le blocage était évident et annoncé et nous voulons que nos résolutions adoptées le 22 février 2005 soient respectées.

4.1.7 Plan directeur communal

Celui-ci est actuellement en circulation dans les différentes commissions cantonales, et nous avons rendez-vous à la commission de l'Urbanisme & Développement durable le 11 octobre et avec la commission des monuments et des sites le 30 octobre 2007.



4.1.8 Votations complémentaires

Il y a des votations complémentaires le 16 décembre 2007 pour les projets qui ne pourront pas être présentés le 25 novembre, les présidents, vice-présidents des locaux de vote du 25 novembre seront reconduits pour le 16 décembre. Merci aux personnes concernées d'en prendre note.

- Mme Jaquet : c'est la deuxième fois cette année que nous avons une votation supplémentaire et comme par hasard les libéraux sont pour la deuxième fois concernés. Il serait sympathique qu'une alternance se fasse lors de cas similaires.
- Mme Rochat : je suis désolée mais je ne peux absolument rien faire.

4.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

4.2.1 Ecole Marcelly

Actuellement le planning de ce chantier est tout à fait respecté. Nous sommes toujours dans la première tranche des travaux avec comme premier objectif un transfert des élèves à Pâques 2008.

Nous espérons que les menaces de grève dans le secteur des bâtiments ne porteront pas préjudice à ce chantier.

4.2.2 Agrandissement de la Mairie

Le Conseil administratif a fait une analyse approfondie du projet lauréat du concours et nous avons, avec l'aide des services de l'administration, fait un certain nombre de remarques auprès du mandataire. Cet objet sera soumis ultérieurement, avec explication de plusieurs variantes, à la commission des Travaux & Bâtiments.

4.2.3 Sécurité

Conformément au budget, le Conseil administratif a engagé un nouvel ASM en la personne de l'appointé Daniel Salvan, qui a effectué sa formation de base à la police cantonale pour ensuite rejoindre le corps des ASM de la ville de Genève.

4.2.4 Sports

Suite aux engagements pris lors de l'audit concernant les pré-financements, le Conseil intercommunal a restitué une somme de Fr 144'041,- aux trois communes soit Fr 61'053,- pour Thônex. Il s'agit en fait d'objets qui ont coûté moins cher que ce qui était prévu dans la rubrique des pré-financements.

Vous êtes tous cordialement invités à la rencontre de coupe d'Europe du Chênois Volley-Ball le dimanche 7 octobre à 17h.



4.2.5 Challenge des Municipalités

Le samedi 13 octobre dès 13h.30 se déroulera le traditionnel challenge de tir des municipalités. Nous vous invitons à vous inscrire d'autant plus que Thônex est détentrice du challenge depuis 2005.

4.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

4.3.1 Don du sang

Cette collecte a remporté un grand succès le 20 juin dernier, avec 113 personnes qui se sont présentées dont 90 nouveaux donneurs. Les HUG étaient très satisfaits de ce résultat, deux dates ont déjà été retenues en 2008 à savoir : le 22 janvier et le 28 mai.

4.3.2 TPG

L'action concernant les nouveaux abonnements va être reconduite. Elle aura lieu du 3 au 25 janvier 2008. Les personnes intéressées devront se rendre à la Mairie munies d'une carte d'identité, une photo passeport ainsi que du montant correspondant à l'abonnement souhaité.

Cette action propose une réduction de Fr 100,- sur les différents types d'abonnement, cette réduction est prise en charge à raison de 50% par la commune et 50% par les TPG.

En ce qui concerne le courrier de M. Jacques Boissonnas dont le Président a donné lecture en début de séance, nous vous informons que le Conseil administratif a écrit à cet organisme pour lui faire part de son étonnement. D'autre part, nous souhaitons qu'une séance réunissant l'OCM et les TPG s'organise rapidement afin que l'on puisse faire le point sur la circulation générale à Thônex.

4.3.3 Rendez-vous des « 55 ans et plus »

Un tout ménage a été envoyé qui propose une série de séances d'information destinées aux personnes de 55 ans et plus. Je tiens à remercier Mme Jacqueline De Bay qui est à l'initiative de ce projet qui comporte trois volets :

- la santé
- l'emploi des téléphones portables
- atelier de danse.

Au vu du nombre d'inscriptions nous avons déjà dû prévoir des sessions supplémentaires.

A la fin de cette première expérience, nous ferons le point avec Mme De Bay afin d'envisager s'il conviendra de reconduire ces rendez-vous.



4.3.4 La Revue Genevoise

Nous vous rappelons que des billets à prix réduit sont à votre disposition pour la représentation du samedi 6 octobre 2007.

4.3.5 Saison Culturelle

La nouvelle saison va démarrer ce vendredi avec la pièce de théâtre « Le Clan des Divorcées ». Les Conseillers municipaux ont également la possibilité de réserver des billets au secrétariat de la Mairie et ceci est valable pour tous les spectacles de la saison.

5. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

5.1. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 30 août 2007 :

A l'ordre du jour nous avons:

1. Comité de Coordination Culturel Chênois (CCCC)

Les représentants pour notre commune sont MM. Michel Frossard et Daniel Thurre.

M. Ph. Decrey explique le fonctionnement et le but du CCCC.

Après une discussion fournie sur le règlement dudit Comité, nous avons procédé au vote de 3 modifications, soit:

- 1. La possibilité de se faire remplacer auprès de ce Comité par un collègue de sa fraction politique, ce qui n'était pas possible avant
– Ceci a été accepté par 8 OUI et 1 Abstention.*
- 2. Proposition d'un budget propre au CCCC
– La proposition a été refusée par 9 NON.*
- 3. Proposition qu'un membre du CM assure la Présidence du CCCC à la place d'un membre du CA et que la Présidence change chaque année
– La proposition est refusée par 6 NON et 3 Abstentions*

2. Demandes de subventions

A - Association Djembe-Fare

M. Ph. Decrey nous informe que l'association est thônésienne et que le dossier a été transmis par le CCCC. Au départ, l'activité n'était pas axée sur les écoles. C'est Thônex qui a un peu recentré le projet et a trouvé intéressant de tenter une expérience sur les 3 communes.

Nous avons eu de nombreux échanges d'avis sur ce dossier et il en est ressorti que les commissaires ont émis le désir d'auditionner cette association lors d'une prochaine séance et lui demander de nous apporter leurs statuts.

Un vote de préavis a été demandé à la commission, à savoir :

- Est-il utile d'organiser une audition et un vote sur la proposition d'aller de l'avant avec le dossier ?*
- La proposition a été acceptée par 7 OUI et 2 Abstentions.*

Ladite association sera convoquée pour la prochaine séance de la commission de la Culture.

B - La Lyre de Chêne-Bougeries

M. Ph. Decrey précise que ce dossier a été présenté au CCCC. Il nous informe également que cette manifestation se déroulera à la salle des fêtes de Thônex alors que toutes les associations qui participent se situent dans les autres communes chênoises.

Les commissaires ont posé diverses questions quant au budget présenté.

Un vote de préavis a été demandé concernant le dossier de la Lyre

- Le dossier a été accepté par 7 OUI et 2 Abstentions

C - Théâtrochamp - demande de subvention pour la saison 2007-2008

M. Ph. Decrey rappelle brièvement l'historique sur les subventions concernant Théâtrochamp.

Après une discussion fournie quant à la présentation des comptes de ladite association, il a également été demandé à ce que l'on puisse obtenir le nombre d'heures et de personnes concernées par les cours proposés ainsi que la répartition des élèves par commune.

Un vote a été proposé quant au maintien de la subvention de CHF 12'000.-

- La proposition a été acceptée par 8 OUI et 1 Abstention

D - ArtChêne 3ème biennale d'art contemporain - Automne 2008

M. Ph. Decrey nous a remis le dossier concernant cette éventuelle future exposition sur les 3 Chênes et nous a donné un rappel relatif aux 2 expositions qui avaient déjà eu lieu dans le passé.

- La prise de position n'est pas prise lors de cette séance mais le dossier sera étudié lors de la prochaine commission culture.

3. Divers

M. Ph. Decrey nous informe que lors de la prochaine séance de la commission culture, M. G. Héritier sera auditionné pour présenter la 2^{ème} partie du programme et bilan culturel de la première demi-saison.

- il rappelle que les élus ont la possibilité de réserver des billets pour les spectacles auprès de la Mairie et espère les y voir nombreux.
- il est demandé à ce que l'on puisse à nouveau obtenir un tableau sur les fréquentations aux spectacles.

La séance a été levée à 19h.50.

5.2. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 4 septembre 2007 :

La Commission Travaux & bâtiments a siégé le 4 septembre 2007 en présence de Messieurs Claude Détruche, Conseil administratif et François Fortuna, secrétaire général adjoint technique.

Sous point 1) de l'ordre du jour, François Fortuna nous a présenté tous les travaux actuellement en cours, à savoir

- a) Ecole Marcelly-Tronchet
- b) Extension des locaux de la mairie
- c) Rénovation de l'école Adrien-Jeandin
- d) Création d'un restaurant scolaire à l'école Adrien-Jeandin
- e) Travaux de rénovation de la salle des fêtes
- f) Aménagement de la liaison Bois-Des-Arts/Mail
- g) Collecteur chemin du Château-Blanc



Nous reviendrons sous point 6) de l'ordre du jour du CM de ce soir pour vous rapporter les conclusions concernant la demande de dérogation à 32 % relative au projet de construction de 28 villas à l'Impasse de Mon-Idee.

La séance a été levée à 20h40

5.3. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 11 septembre 2007 :

A l'ordre du jour le Centre sportif (avec informations sur le fonctionnement et le rôle des commissaires délégués) ainsi que des informations sur le budget 2008. M. Hirt, directeur du CSSM, était invité à la séance.

En préliminaire, il est relevé que 7 nouveaux membres siègent dans cette commission. Les divers dicastères inclus dans la commission sont déclinés. Concernant le CSSM, le conseil intercommunal compte 18 membres, dont les 3 Conseillers administratifs et 5 Conseillers par commune (soit un par parti). Ceux-ci ne sont pas remplaçables et pour éviter un taux d'absentéisme trop élevé, les statuts précisent désormais qu'en cas d'absence des 75% des représentants, la personne manquante sera considérée comme démissionnaire.

Pour Thônex, les membres siégeant sont : Mmes Sob et Tomasini, MM. Stark, Uehlinger et Vieitez.

M. Hirt, donne des explications sur le centre, qui fonctionne sur 3 axes financiers principaux :

- Le budget d'exploitation, proportionnel au nombre d'habitants de chaque commune*
- Les investissements directs (impliquant l'accord des 3 communes)*
- Le préfinancement (on nous a annoncé la bonne nouvelle de la rétrocession de Fr 61'053,-)*

Le CSSM compte 17 collaborateurs, dont 4 administratifs à temps partiel; seul le directeur est à 100%. 12 clubs sont affiliés au centre; le tennis gère l'utilisation des courts.

Le restaurant, en gérance, fonctionne bien. M Hirt a transformé l'ancien appartement du concierge en salles de conférences; il a développé des journées d'entreprises.

Le CSSM a 25 ans et sa réputation dépasse les frontières du canton, dont il est le 2ème par la taille. Le centre devient trop petit.

L'accent est mis dans le sens du développement durable pour les choix à effectuer.

Les commissaires seront invités à visiter le centre.

A la demande de M. Kilcher qui dépose une motion demandant d'établir un bilan chiffré sur plus d'une année d'utilisation et de fréquentation du centre, M. Hirt répond que ces informations existent, mais un audit général sera nécessaire, car le manque de place est réel; deux grandes salles, ainsi que des terrains de sport supplémentaires seraient nécessaires.

La discussion porte ensuite sur la possibilité de construire sur les terrains alentours.

M. Détruche a distribué le budget d'exploitation, version 3 qui sera encore mis à jour, avec les commentaires que vous trouverez dans le procès-verbal. Des précisions seront données suite au prochain conseil intercommunal.



Aux point des « divers » M. Détruche annonce l'engagement d'un agent de police municipale, M. Salvan. Un avant projet concernant les rôles respectifs des communes et du canton sera examiné pour clarifier la situation des ASM.

Le Conseil administratif et le chef de poste, le brigadier Vincent, discutent d'une étude pour régler la question du traitement des déchets et surveiller les dépôts sauvages. Ce dossier sera présenté à la commission.

Un mot est dit encore concernant la protection civile. L'OPC Voirons est rattaché au service du feu et fait partie du dicastère de M. Decrey.

La séance est levée à 19h45.

5.4. M. Richard Stark, vice-président de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile en remplacement du Président M. Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, séance du 11 septembre 2007 :

1. Présentation du projet de modération du trafic au chemin du Foron
M. Savary du bureau Trafitec était invité pour ce point. Une discussion générale a eu lieu et il n'y avait pas de vote attendu sur ce point. Lors d'une prochaine séance nous analyserons les propositions fournies par les Conseillers municipaux.
2. Présentation de l'avant-projet de zone de rencontre du Hameau de Villette
Cet objet nous a également été présenté par M. Savary. Un vote de principe a été demandé par le Conseil administratif afin de savoir s'il pouvait aller de l'avant sur ce projet. Cette proposition a été acceptée par 5 oui, 3 non et 1 abstention.
3. Divers
Suite à une question le Conseil administratif informe les commissaires qu'une convention a été signée avec la SGA par les trois communes chénoises et que les anciens panneaux d'affichage allaient disparaître progressivement. Ils seront remplacés par de nouveaux équipements. Dans le cadre de cette convention une vingtaine de panneaux serviront à la promotion de la Culture, en contre partie de cette convention la SGA fournira des abris bus d'une valeur de Fr 25'000,- chacun.

5.5. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 13 septembre 2007:

Présence du Conseiller administratif M. Claude Détruche et M. Fortuna, secrétaire général adjoint et de M. Poncioni sous chef du service technique présenté comme « Monsieur environnement » de la commune.

Petite introduction de bienvenue, puis rappels de quelques aspects pratiques : la commission est un lieu de réflexion et aussi de propositions.

Comme vous avez pu le lire, nous avons aussi abordé quelques aspects de compréhension du règlement à propos de quoi il a été proposé d'organiser une séance d'explication et mise au clair que certains articles, comme ceux concernant la discrétion, le huis clos et le secret, qui ont parfois porté à discussion à la dernière législature.

Un tour de table a permis à ceux qui le désiraient d'évoquer les thèmes importants, parmi lesquels : les déchets et la propreté, sur quoi M. Détruche nous informe de la situation et de son évolution positive.

Il est enfin voté à l'unanimité l'étude du remplacement des sacs jaunes par des containers pour les déchets de jardin.

Et nous avons terminé sur cette belle pensée de M. Mc Millan en 1870 que je ne résiste pas à vous relire : « Il faut sauver les condors non pas tant parce que nous avons besoin d'eux, mais parce que nous avons besoin des qualités humaines pour les sauver; celles là même qui nous seront utiles pour nous sauver nous-mêmes... » ceci avant une petite verrée inaugurale.



5.6. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 18 septembre 2007 :

Assistent à cette séance : Mmes Ortis et Delarue, architectes ainsi que M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique

Cette séance a été relativement longue et avait pour but d'initier les nouveaux commissaires aux travaux de cette commission.

1. Plan directeur communal :

Présentation des options communales (le plan directeur communal est en cours de validation technique auprès du Département du Territoire ; cette présentation est un rappel des choix validés par la commission de l'Urbanisme & Développement durable du 16 janvier 2007). Ce point a donné lieu à une discussion assez fournie et ce document sera remis à tous les commissaires une fois validé et sera également à disposition à la Mairie.

La discussion qui s'en est suivie a principalement porté sur le trafic et la gestion des véhicules sur notre commune. Peu de réponses ont été apportées étant donné que M. Savary de la Société Trafitec n'était pas présent. Ce dernier sera très certainement invité lors d'une prochaine séance.

2. PAC MICA

Présentation de l'avancement des études. Là aussi il s'agissait de faire un état des lieux de cet important dossier qui n'a pas eu d'évolution fondamentale depuis la fin de la précédente législature.

3. Création d'une sous commission de travail relative aux communaux d'Ambilly selon la décision de la commission d'Urbanisme & Développement durable du 16 janvier 2007.

Les candidats suivants ont été élus à l'unanimité pour siéger dans cette sous-commission :

- M. Constantin pour le parti radical,*
- M. Knörr pour l'UDC,*
- M. Forte pour les PDC,*
- M. Uehlinger pour le parti libéral,*
- M. Castelli pour les socialistes-verts*

5.7. M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, séance du 20 septembre 2007 :

Lors de cette séance un exposé sur les finances communales a été fait par M. Guillaume Zuber, directeur accompagné de M. Soler, remplaçant de Mme Ana Santos, du Service de surveillance des communes (Département du Territoire). Un débat informel s'en est suivi.

5.8. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 25 septembre 2007 :

Au point 1 : nous avons auditionné Madame Roguet responsable du GIAP.

Cette activité parascolaire fonctionne bien, la fréquentation est en constante augmentation, env. 10% par an à Thônex.

Le DIP ne souhaite pas que les devoirs soient pris en charge par le GIAP mais que celui-ci reste consacré à l'animation, malgré la demande des parents.

Le financement de celui-ci va changer, en raison des transfères de charges. Actuellement, 10% sont à la charge des parents et les 90% restant se partagent entre la Commune et l'Etat. D'ici 2010, les 90% seront entièrement à la charge de Thônex.

Vu l'augmentation de la fréquentation et de la charge financière nous risquons, à long terme, de devoir réserver cette activité exclusivement aux enfants dont les parents travaillent.



Au point 2 : Nous avons reçu Monsieur Cyrille Moreau, trésorier de l'association des Unions Chrétiennes et Madame Martine Miquel, directrice du secteur jeunesse.

Ils nous ont présenté leur travail et leur association qui n'est pas une association religieuse mais chrétienne au sens large du terme.

Une villa Yoyo est un lieu d'accueil gratuit pour les enfants de 4 à 11 ans qui ne peuvent rentrer chez eux. Il est ouvert de 16h à 18h30. Deux villas Yoyo existent dans le Canton de Genève : une à Onex et l'autre à Versoix.

Aucune inscription n'est nécessaire, les villas Yoyo visent essentiellement les enfants qui restent dans la rue, qui ne peuvent rentrer chez eux. Très peu de parents viennent voir les animateurs. Tous les milieux sociaux sont concernés.

Le but est de proposer un accueil de type familial sans le remplacer. Ces enfants ont besoin d'une écoute, d'un sourire, d'un encouragement afin de reprendre confiance en eux. Un goûter leur est proposé. Ils le préparent eux mêmes sous la houlette d'un animateur, ce qui permet à ceux-ci de contrôler la fréquentation.

Entre autres activités, un animateur compétent leur propose de faire leurs devoirs, c'est un travail de longue haleine, mais de plus en plus d'enfants y viennent d'eux mêmes.

La discussion qui s'en suit est très ouverte et met en parallèle l'activité du GIAP.

La commission donne mandat, par 8 oui et 1 abstention, à Mme Rochat de poursuivre ses investigations afin de créer une villa Yoyo à Thônex

Il n'y a pas eu de divers et la séance s'est terminée à 20h.

6. Impasse de Mon-Idee

Dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, al. 4 de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (taux d'utilisation entre 25 et 40%) concernant la construction de 28 villas contiguës avec couverts à voitures sur les parcelles 6028 à 6040 feuille 34 du cadastre de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-13)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des explications sur cette demande de dérogation : vous devez ce soir vous prononcer sur une dérogation demandée à 32,11%. Aux yeux du Conseil administratif ce projet souffre de trois défauts :

1. La proximité du Foron nécessite dans cette zone une densification réduite, par exemple du 25% a été accepté mais pas au delà.
2. Le problème lié aux déchets ne peut donner satisfaction dans l'état actuel du projet.
3. L'accès limité est sans doute l'objet principal du préavis négatif qu'a émis le Conseil administratif.

Un courrier signé par MM. Miffon et Nasel vous a été remis avec le dossier. Cette correspondance représente une quarantaine de propriétaires du périmètre qui font opposition à ce projet et relève l'absence de concertation dans le cadre de ce dossier.



M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 septembre 2007 :

- *Après un débat nourri, la commission a, pour des questions d'accès, de gestion des déchets et de proximité du Foron, refusé la dérogation à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Mesdames et Messieurs, si nous ne discutons pas du réel besoin de construire ni de l'importance de créer du logement de qualité à Thônex, une dérogation représente une plus value pour le promoteur, donc une espèce de cadeau que fait la commune par rapport au PLQ de 1999. C'est aussi un apport fiscal bienvenu pour la commune, mais qui ne doit pas être annulé par une aggravation de la circulation, de la pollution, du microclimat. Et si nous parlons de qualité, celle-ci ne doit pas être sabotée par une promiscuité ou un environnement encombré, ce qui semble un peu le cas ici.

D'autres aspects nous semblent avoir été insuffisamment pris en compte, ou en tous cas nous n'avons reçu aucun commentaire annexé au plan des constructions. Implantation assez banale un peu clapiers, problème de gestion de l'eau et des inondations dans ce lieu sensible; problème d'un seul accès au bout d'une impasse; problèmes de la gestion des déchets et de l'accès des camions 12 tonnes entre ces villas... Certains aspects que nous tentons d'exiger dans le développement de la commune, en particulier pour les Communaux d'Ambilly, sont ceux du développement durable, Agenda 21 et des quartiers de haute qualité environnementale HQE.

Si donc nous avons refusé cette augmentation du taux à l'unanimité de la commission, ce n'est pas pour mettre des bâtons dans les roues des constructeurs, mais bien pour les inviter développer un projet amélioré, un environnement habitable agréable pour les décennies à venir, et non regretter ce qu'on aura négligé pour ces 28 villas, sous prétexte de construire au plus vite ici, tout en prétendant exiger cette qualité dans notre lutte actuelle pour le PAC MICA, à une autre dimension il est vrai.

Autrement dit, notre refus doit inviter le constructeur à se référer à notre programme communal Agenda 21, et à notre résolution du 22 février 2005 concernant les principes d'aménagement du territoire des Communaux d'Ambilly.

Nous demandons de recevoir un projet qui aille dans le sens d'une gestion exemplaire, en particulier des points suivants :

- du système de chauffage : ces 28 villas seraient une occasion pour le promoteur d'installer un chauffage commun (par exemple avec le système de contracting énergétique) au lieu d'avoir chacun son brûleur à la cave et ses 2 citernes : économie de pollution et d'installations, moindre fréquence des livraisons de mazout et donc de trajets de camions citerne, meilleur rendement, et surtout gain de place non négligeable dans les sous sols, environ 15-18m² !,
- promotion des maisons à la pointe de la gestion de l'énergie qui représente une plus value du bien immobilier et un argument favorable pour obtenir des prêts hypothécaires : isolation, maisons Minergie ou mieux, production solaire locale d'électricité et d'eau chaude par des captures sur les toits en partie plats...,
- à la pointe de la gestion des matériaux, comme nous l'avons vu pour le projet lausannois SMEO,
- gestion moderne de l'eau de pluie : infiltration, récupération, toits verts,
- gestion d'avant garde de la nature par le respect de la petite faune, des corridors biologiques et de la biodiversité...



Nous proposons donc à ce Conseil de refuser cette dérogation, en insistant bien sur nos motivations positives. Nous n'avons en effet aucun pouvoir coercitif et je le répète, notre refus ne signifie pas non plus mettre des bâtons dans les roues des constructeurs, mais nous désirons donner un signal stimulant. En effet, notre refus peut avoir un impact fort positif sur le promoteur qui pourra améliorer son projet sur tous ces plans importants pour la qualité de vie générale et le bien être des futurs habitants, et ainsi probablement recevoir un accueil bien meilleur s'il maintient sa demande de dérogation. Ce sera aussi un avertissement stimulant pour les chantiers à venir à Thônex, et le signal à l'Etat qu'une commune résolue peut être cohérente dans les petits et les grands projets sur son territoire, entre son discours et sa pratique sur le terrain concret.

Nous vous invitons donc à refuser « constructivement » ce projet de dérogation, tout en remerciant le Conseil administratif de bien vouloir joindre les commentaires de notre Conseil en annexe de sa réponse au Département.

Je vous remercie

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

En nous basant sur les conclusions de la Commission Travaux & bâtiments et en nous inspirant des préoccupations des habitants des chemins des Tourterelles, Lacolat et Mon-Idée qui rejoignent d'ailleurs celles de la Commission Travaux & bâtiments, le groupe libéral refusera la dérogation à 0.32.

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1er vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu le projet de construction de 28 villas contiguës avec couverts à voitures, parcelles 6028 à 6040, feuille 34 du cadastre de la commune de Thônex, selon la demande d'autorisation de construire DD 101 477-2 déposée auprès du DCTI,
- Vu le préavis défavorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 4 septembre 2007,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De ne pas accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (densité requise 32,11%) pour la construction de 28 villas contiguës avec couverts à voitures à l'Impasse Mon-Idée.

M. Marcet, précise qu'il s'est abstenu car il est signataire de l'opposition formulée par les habitants du chemin de Lacolat.



M. Loutan : les remarques seront-elles annexées à ce préavis négatifs comme nous l'avons demandé en commission ?

- M. Détruche : il a été clairement dit en commission que l'on accepte ou pas une dérogation. Nous communiquerons donc la délibération telle que votée, mais il faut savoir que le préavis négatif du Conseil administratif développe les points qui vous ont été énumérés en introduction.

M. Forte : pour que votre document soit l'expression du Conseil municipal il faudrait que nous votions la teneur de celui-ci et je vous rappelle que vous vous êtes exprimés au nom de votre groupe.

M. Loutan : il a pourtant été dit plusieurs fois que l'on pouvait motiver des refus alors pourquoi ne pas le faire ce soir quitte à annexer le procès-verbal de cette séance.

- M. Détruche : les promoteurs auront de toute façon la possibilité de consulter ce procès-verbal.

7. Préavis sur le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit, selon enquête publique N°1529. Discussion. Vote. (DA-07-14)

M. Castelli, Président, informe les membres du Conseil qu'il n'y a pas d'entrée en matière sur cet objet étant donné que le Conseil municipal est obligé de préavisier ce plan suite à l'enquête publique.

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière donne des explications sur ce préavis : ce point a été mis à l'ordre du jour suite au courrier de M. Cramer qui nous informe que cet objet peut être préavisé par le Conseil municipal étant donné que l'enquête publique s'est terminée.

Le bruit est une nuisance fort répandue. A Genève 60% de la population se plaint de ces nuisances ; la lutte contre le bruit est un objectif inscrit dans la Constitution fédérale. Le Canton a pour mission de déterminer les différentes zones de sensibilité sur l'ensemble du territoire. Par rapport au plan qui vous a été remis je peux vous préciser les décibels dans les diverses zones indiquées, plus le numéro de la zone est élevé plus la nuisance admise est grande, je propose de joindre au procès-verbal les limites en décibels fixées pour les différentes zones.

Degré de sensibilité (art. 43)	Valeur de planification Lr en dB (A)		Valeur limite d'immission Lr en dB (A)		Valeur d'alarme Lr en dB (A)	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
zone I	50	40	55	45	65	60
zone II	55	45	60	50	70	65
zone III	60	50	65	55	70	65
zone IV	65	55	70	60	75	70



La discussion est ouverte :

M. Forte : il aurait été utile de connaître la situation précédente par rapport à la situation actuelle, par exemple quelle était la situation dans la zone qui se trouve derrière l'usine Caran d'Ache dans le quartier de Moillesulaz qui a passé en zone IV. Est-ce dû à l'implantation de nouvelles industries dans ce secteur ?

- Mme Rochat : lorsque nous avons reçu ce projet de modification de zones nous nous étions déplacés avec M. Théraulaz au Département et je peux vous assurer que les changements sont insignifiants.
- M. Détruche : sur ce plan on peut remarquer une zone blanche du côté du Curé-Desclouds ainsi qu'à quelques autres endroits de la commune ceci signifie qu'il n'y a pas encore eu de décision du Conseil d'Etat pour ces secteurs.

M. Loutan : nous avons souvent des plans où la commune s'arrête brusquement à ses propres frontières, il serait parfois intéressant de voir la cohérence de ces zones par rapport à nos communes voisines afin d'avoir une vue d'ensemble.

- M. Détruche : les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ont déjà avalisé leurs plans respectifs et il n'est pas de notre ressort d'intervenir à ce sujet.

M. Uehlinger : après avoir vu ces documents, qui ne sont pas évidents pour la compréhension, il y a souvent des remarques qui se font par rapport à l'article 43, al. 1 ou 2 de l'OPB, il serait également utile que l'on ait cette information afin que l'on puisse s'y référer, un dossier plus étayé de la part du Canton serait le bienvenu.

M. Thurre : une fois ce plan adopté quelles sont les mesures de contrôle de ces zones ? Et que se passera-t-il en cas de violation de ces normes ?

- M. Détruche : ce plan devra faire l'objet d'acceptation lors de projets futurs. L'Etat a des moyens d'effectuer des contrôles périodiques.

M. Dupraz : la question de mon collègue est importante car l'on sait par expérience qu'il y a pas mal de zone d'habitation où les normes sont systématiquement violées, alors c'est bien gentil de revoir ces normes à la baisse alors que dans la réalité cela ne change strictement rien.

- Mme Rochat : il y a des configurations où le bruit est plus marqué comme par exemple à la rue de Genève où l'on constate que le bruit est renvoyé sur les nombreuses façades et c'est un état de fait qu'il est difficile de changer.



La parole n'étant plus demandée, Mme Christine Casadei, 2ème vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'enquête publique N°1529 sur le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB),
- Attendu que cette enquête publique s'est terminée le 26 mai 2007 et que le Conseil municipal peut, dès lors, émettre son préavis sur le projet,
- Attendu que le plan respecte les principes de jurisprudence et n'a pas fait l'objet de remarques pendant l'enquête publique,
- Vu le plan N°29340-537 d'attribution des degrés de sensibilité OPB établi par le département du territoire,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De préavisier favorablement le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit (OPB) selon plan N°29340-537 établi par le département du territoire.
8. Modification de l'article 9 des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-07-15)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, donne des précisions sur cette modification : il est demandé au Conseil municipal d'avaliser une décision qui a été prise par le Conseil de Fondation ceci conformément à l'article 25 des statuts qui précise que toute modification doit être soumise au Conseil municipal.

Dans le cas présent, il s'agit de modifier l'article 9 afin de fixer la limite d'âge des membres du Conseil à 75 ans au lieu de 70 comme ceci est déjà en vigueur dans les Fondations cantonales. Le Conseil de Fondation a bien entendu déjà accepté cette modification.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*



La discussion est ouverte :

M. Gautier, fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Cette modification ne concerne que la limite d'âge des membres du conseil qui est portée de 70 à 75 ans.

Le statuts seront donc en harmonie avec la Loi cantonale A-2-20 concernant les membres des commissions officielles.

Le groupe libéral votera cette modification.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 1ère vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex approuvés le 15 mai 1984, par le Conseil municipal,
- Vu le projet de modification de l'article 9, alinéa 3, proposé et accepté par le Conseil de la Fondation demandant de porter la limite d'âge des membres du Conseil à 75 ans au maximum au moment de l'élection, au lieu de 70 ans actuellement,
- Attendu que cette disposition est déjà en vigueur pour les Fondations de droits publics cantonales,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accepter la modification de l'article 9, alinéa 3 des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, comme suit :

Durée des fonctions des membres du Conseil

Teneur actuelle :

Ils sont rééligibles. Est réputé démissionnaire tout membre du conseil élu conformément à l'article 8, lettre a) et b) qui transfère son domicile hors de la commune. La limite d'âge est fixée à 70 ans maximum au moment de l'élection.

Nouvelle teneur :

Ils sont rééligibles. Est réputé démissionnaire tout membre du conseil élu conformément à l'article 8, lettre a) et b) qui transfère son domicile hors de la commune. La limite d'âge est fixée à 75 ans maximum au moment de l'élection.

Une pause de dix minutes est accordée aux membres du Conseil municipal.



9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 17'800,- en vue de la rénovation des extensions du bâtiment des « Bout'Choux ». Discussion. Vote. (DA-07-16)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne des précisions sur cette demande de crédit : « vous avez reçu une brochure détaillée concernant les transformations qui sont prévues dans ce bâtiment qui date de 1956 et qui se trouve en zone 5, ce qui est bien entendu important au sujet de la variante choisie. Tout le monde connaît l'état de ce bâtiment dont la rénovation n'est pas un luxe et la mise en conformité est un point primordial dans ce projet étant donné l'activité qui y est déployée ».

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

Mme Casadei fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Les radicaux se réjouissent de cette demande de crédit d'étude. Nous voulons soutenir notre jardin d'enfants en l'aménageant de façon fonctionnelle, tout en augmentant la capacité d'accueil pour les petits.

Le projet est magnifique et permet de mettre en valeur notre petite villa.

Nous voterons ce crédit d'étude.

M. Dupraz au nom des socialistes-verts : nous accepterons également ce projet mais nous avons tout de même quelques questions, lorsque l'on parle de mise en conformité, est-ce de la crèche ? Quelle incidence sur la capacité d'accueil des Bout'Choux auront ces travaux ?

- Mme Rochat : l'aspect quantitatif a été examiné et répond à une demande très précise prise à l'unanimité de ce Conseil municipal qui consistait à augmenter l'offre en places de crèche. La Fondation en faveur de la jeunesse a été mandatée pour étudier un projet qui ne tient pas compte uniquement de l'aspect bâtiment mais également un projet pédagogique qui y est associé. Ce projet se trouve dans les mains de Mme Schaer, responsable de l'office de la jeunesse et nous avons d'ores et déjà reçu son accord informel. Concrètement 10 places supplémentaires seraient offertes. Il faut savoir qu'actuellement on ne parle plus d'un jardin d'enfants mais d'une halte garderie et c'est sur ce point que la mise en conformité est demandée.

Mme Jaquet : le parti libéral demande que l'amortissement se fasse en une annuité au lieu de cinq comme proposé dans le projet de délibération.



M. Forte : le parti démocrate-chrétien soutiendra bien entendu ce crédit d'étude qui est une conséquence logique du projet de délibération qu'avait déposé notre groupe. Nous remercions le Conseil administratif pour cette demande de crédit d'étude qui va au delà de la mise à disposition de places en crèche.

Au vote :

- *La demande du parti libéral est acceptée à l'unanimité.*

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2ème vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30 alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la proposition de la Fondation en faveur de la jeunesse concernant la remise en état et l'éventuel agrandissement du bâtiment des « Bout'Choux »,
- Vu la liste des besoins établie par la Fondation en faveur de la jeunesse,
- Vu l'avant-projet, estimation des coûts, établi par le bureau d'architecte Matei Agarici,
- Sur proposition du Conseil administratif
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 17'800,- en vue de la remise en état et l'agrandissement du bâtiment des « Bout'Choux ».
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 17'800,-, en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

Comme annoncé lors des communications du Bureau, M. Claude Marcet quitte la séance.



10. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Marc Kilcher, Conseiller municipal du groupe radical ayant comme intitulé : « Pour un état exhaustif des demandes des clubs de sport au sein du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) ». Discussion. Vote. (MM-07-02)

M. Marc Kilcher, signataire du projet de motion en donne lecture :

Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers Administratifs,
Monsieur le Président du Conseil Municipal,
Mesdames, Messieurs les Conseiller(ère)s Municipaux(ales)

A de nombreuses reprises sur l'année 2006 nous sont parvenus des courriers d'associations sportives des Trois-Chênes, utilisatrices du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) relatant des soucis financiers ou des soucis d'infrastructures rencontrés.

Ces nouvelles nous arrivaient de manière épisodique et se diluaient dans des ordres du jour souvent chargés. Pourtant le constat est nécessaire et s'impose dans la mesure où nous allons débiter une nouvelle législature. Il est indispensable de reconsidérer notre investissement financier dans les activités sportives « et-ou » dans l'aménagement du Centre Sportif Sous-Moulin. Ce «et-ou» est à notre avis essentiel, il se retrouve d'ailleurs dans la motion du groupe radical présente. En effet, nous nous retrouvons sur le constat d'adhésions aux clubs de sport en augmentation avec comme corollaire des demandes aux autorités communales de plus en plus pressantes.

Toutefois, dans le contexte de mode de financement existant entre les trois communes adhérentes au CSSM, savoir si le financement doit être aux clubs « et-ou » au CSSM directement par des investissements sur le site, est un deuxième débat en soi, que nous ne souhaitons pas ici aborder.

La motion radicale s'inscrit uniquement dans la volonté de donner un premier signe fort aux associations sportives, avec le début d'une nouvelle législature. Le Conseil municipal de Thônex prend ainsi acte des problèmes soulevés au fil des dernières années et lance la réalisation d'un rapport exhaustif, état des lieux du sport populaire utilisant le CSSM.

Etablir un tel rapport est nécessaire. En effet la présence d'une multitude d'associations avec chacune de plus ou moins bons relais au niveau de la politique communale (Sommes-nous réellement au courant des demandes des petits clubs du CSSM ?), les acteurs politiques présents dans ce centre (trois communes), le fractionnement de l'information nous poussent à passer par la rédaction d'un tel document récapitulatif. Ce rapport devra aborder plusieurs volets pour chaque club utilisateur du CSSM. La liste exhaustive des critères que nous souhaiterions voir traités est dans la motion.

Comme indiqué lors du dernier Conseil municipal, nous avons procédé à la modification de l'invite de ce projet de motion.

En vous remerciant pour l'attention que vous (re)porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le groupe Radical : Marc Kilcher

MOTION

Pour un état exhaustif des demandes des clubs de sport au sein du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM)

Le Groupe Radical au Conseil Municipal du Thônex,

Constatant :

- Que le sport populaire est un facteur essentiel d'intégration sociale et de développement personnel.
- Que les clubs sportifs des Trois-Chênes font face à une demande importante d'adhésions et d'utilisation des locaux du CSSM.



- Que la commission des sports a, lors de la séance du 8 février 2007, pris acte des doléances du club invité des Patineurs.
- Que toute décision politique en matière de développement du sport nécessite une coordination avec les deux autres communes, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, basée sur des faits établis et reconnus par tous.

Estime :

- Qu'un état des lieux exhaustif du sport populaire dans le cadre du CSSM est indispensable avant tout nouvel investissement « et-ou » nouveau subventionnement en général.
- Que, à ce dessein, la réalisation d'un rapport écrit comprenant une analyse globale des données chiffrées sur une période de quatre années au minimum (2003-2007) répondant notamment aux thèmes suivants, à savoir :
 - Nombre de clubs utilisant le CSSM et développement respectif de ces clubs dans leur championnat.
 - Evolution des adhésions des membres.
 - Evolution de l'utilisation des salles du CSSM (nombre de salles, horaires et heures d'utilisation).
 - Evolution des frais d'inscriptions (coût par membre, subvention par membre, cotisation par membre et coûts par club).
 - Souhaits respectifs de chaque club pour l'épanouissement de ses activités (heures d'utilisation nécessaires en plus, soutiens financiers en plus).

soit réalisée pour tous les clubs chênnois utilisant le CSSM.

- Que, sur la base de ce document, le Conseil municipal de Thônex élabore un nouveau projet de soutien au sport populaire, soit en terme de financement des activités sportives, soit en terme d'agrandissement des infrastructures sportives, à charge ensuite de le proposer aux deux autres communes, parties intégrantes de la politique du sport dans les Trois-Chêne.

Le groupe radical au Conseil municipal invite :

1. le Conseil Intercommunal du CSSM à mandater une étude exhaustive et chiffrée sur l'état du sport populaire réalisé au CSSM, basée sur la période 2004-2007, à la Direction dudit centre.

La discussion est ouverte :

- M. Détruche : je salue cette motion qui se préoccupe des moyens des sportifs des Trois-Chênes. Cependant, je voudrais préciser que cette constatation a été faite à plusieurs reprises, notamment à l'occasion d'un Conseil municipal qui avait donné un aval au Conseil administratif pour intervenir dans ce sens. Ensuite, ceci a également été relayé, à plusieurs reprises, au sein du Conseil intercommunal et tous les représentants thônésiens sont allés dans votre sens.

Lors de la dernière législature, ce projet a été gelé par une commune qui souhaitait respecter un certain moratoire et qui ne voulait pas entreprendre des discussions précoces concernant l'agrandissement de ce centre.

Depuis la première inscription de votre motion à l'ordre du jour du Conseil municipal de Thônex en mars 2007, les choses ont évolué.



Un audit a été effectué durant cette période par la direction du CSSM lequel a mis en évidence les déficiences de nos installations sportives. Suite à ce constat, les Conseillers administratifs des communes chênoises se sont réunis et se sont mis d'accord pour mettre fin à ce moratoire et une pré-étude exécutée par des privés va être effectuée.

M. Kilcher : je remercie le Conseil administratif pour ces informations et je constate que les choses sont en train de bouger au CSSM. J'espère que l'audit va déboucher sur un travail de fond. Je pense que, plus d'une personne autour de cette table, attend pour le sport. Par conséquent, je retire ma motion.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Armelle Sob et M. Guy Loutan, Conseillers municipaux pour le groupe socialistes-verts ayant comme intitulé : « Pour une offre culturelle diversifiée ». Discussion. Vote. (MM-07-03).

M. Loutan : en préambule je remercie Mme Sob d'avoir préparé ce projet par lequel elle montre son intérêt pour la vie sociale de notre commune en tant que nouvelle élue.

M. Loutan donne lecture du projet :

Proposition présentée par les conseillers municipaux :
Armelle Sob et Guy Loutan pour le groupe Socialistes-Verts
Date de dépôt : 22 septembre 2007

Proposition de motion - « Pour une offre culturelle diversifiée »

Intégration au chapitre du développement durable

Considérant la mise en œuvre des mesures préconisées par l'Agenda 21 de notre commune dans la perspective d'un développement durable, ce projet soutenu par le groupe Verts – Socialistes se décline sous le volet social dans l'optique « vision globale – actions locales ». Cette proposition s'articule autour de valeurs viables, durables et équitables ; car parier sur le dialogue, c'est vivifier la démocratie.

Exposé des motifs

Ce projet de mise en place d'un centre de rencontres intervient à un moment où la population locale en ressent un vif besoin. Il s'agit donc d'envisager une offre culturelle supplémentaire au sein de notre commune afin de renforcer les liens entre communiers. La motivation à court terme est de redonner un second souffle aux lieux de rencontres qui sont en quantité insuffisante et compte tenu du fait que les structures existantes ont davantage trait au divertissement, notre proposition s'étendrait plutôt sur le volet social. Cette question avait déjà été abordée quelques années auparavant avec la Villa Chennaz pour le projet Utopia. De plus, lors de l'atelier concernant l'agenda 21 communal tenu le 21 mars 2007, il est apparu que la préoccupation principale des habitants était le thème « respect et sécurité ».

Compte tenu du fait que le sentiment d'insécurité émane de la méconnaissance de l'Autre, afin de réduire cette perception néfaste il faudrait soutenir l'effort de rencontres entre citoyens par la mise en place de lieux de rencontres. Cette proposition est le résultat de la réflexion qui avait été amorcée à cet atelier là où les propositions émises étaient l'organisation d'une fête et la mise à disposition de locaux conviviaux. A cette occasion l'animateur s'était permis de faire la suggestion suivante : « Pourquoi ne pas faire la fête en guise d'inauguration du nouveau lieu de rencontres ». Cette assertion nous a semblée pleine de bon sens et nous a poussés à déployer ce souhait collectif émis à de multiples occasions par les concitoyens qui nous ont vivement soutenus par leur apport d'idées.



La proposition retenue par l'assemblée avait été d'organiser une fête ; nous souhaitons aller plus loin dans ce sens pour ne pas limiter cet effort à un événement ponctuel mais maintenir cet élan par la mise à disposition d'un local de rencontres. Dans cette logique, il nous incombait la charge d'explorer les possibilités pouvant être mise en œuvre afin de répondre aux sollicitations et démontrer notre capacité d'action cohérente avec l'Agenda 21 établi à l'échelle communale.

Notre commune jouissant d'une vaste diversité culturelle à maints égards, il serait judicieux de la préserver en offrant des activités diversifiées telles que des projections cinématographiques alternatives, par exemple. Pourquoi pas des soirées multiculturelles à thème dont les bénéfices seraient reversés à une association œuvrant dans le pays à l'honneur de la soirée, qui aurait un objectif culturel mais également caritatif. Ne pourrait-on pas non plus envisager l'éventualité d'un café-politique qui se tiendrait sur une base mensuelle afin de faciliter l'accès des citoyens aux conseillers administratifs et municipaux dans un souci de démocratie participative ? Sachant que l'intégration des personnes non-francophones à notre commune passe par la maîtrise de la langue française, ne pourrions nous pas soutenir ce processus de socialisation par la mise en place de cours en leur faveur qui pourraient être dispensés par des bénévoles ou des retraités souhaitant se maintenir en activité.

Il est indispensable de fixer l'orientation des activités qui s'y dérouleraient pour atteindre l'objectif de « mieux vivre ensemble » ; par conséquent, la budgétisation ne pourra être effectuée que sur la base d'une analyse d'opportunités. Les éléments susmentionnés ne le sont qu'à titre exemplatif.

MOTION

« Pour une offre culturelle diversifiée »

A la lumière de l'exposé des motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- étudier la faisabilité de ce projet en commission ;
- identifier les besoins de la population ;
- procéder à une analyse des opportunités de réalisation ;
- établir un plan des perspectives futures.

La discussion est ouverte :

M. Knörr : cette motion nous paraît bonne et correspond à une partie de notre programme électoral. Cependant, nous voudrions être sûrs qu'elle ne soit pas pervertie et que cette maison ne devienne pas un « squat légal ». Nous approuvons cette demande pour autant que la faisabilité de ce projet soit étudié en commission.

M. Loutan : notre but est d'en discuter en commission.

M. Forte : l'intitulé de ce projet « pour une offre culturelle diversifiée » nous avait quelque peu déstabilisés, mais, nous relevons l'excellent tenue au niveau de la rédaction et j'en remercie les auteurs.

Finalement lorsque l'on lit ce projet on relève qu'il s'agit principalement d'un manque de locaux pour les associations qu'elles soient existantes ou futures. Le groupe UDC a relevé que cela faisait partie de son programme, je tiens à souligner que c'est également le cas pour notre groupe mais peut-être pas sur l'exemple que l'on connaît en Ville de Genève au niveau de la gestion, ceci est à discuter.



Je propose au groupe socialistes-verts de supprimer les trois derniers invites :

- *identifier les besoins de la population ;*
- *procéder à une analyse des opportunités de réalisation ;*
- *établir un plan des perspectives futures.*

car c'est déjà aller trop loin dans la réflexion et tout ceci nécessite des discussions et c'est très volontiers, qu'en commission, la discussion sera ouverte sur ces différents points.

M. Loutan : à titre personnel, ces trois invites peuvent être comprises dans le renvoi en commission, nous aurons une discussion très large d'autant plus que Mme Sob sera présente.

- Après consultation de ses membres le groupe socialistes-verts supprime les trois dernières invites.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien acceptera donc ce projet de motion.

M. Kilcher : votre motion a reçu un accueil bienveillant de la part du parti radical. Malheureusement pour nous, elle semble un peu trop généraliste et contient un feu d'artifice de propositions. Mais que devraient penser les animateurs du centre de loisirs si on leur disait qu'ils sont trop orientés sur le divertissement ? Vous avez raison pour le « mieux-vivre ». Dans notre commune nous pouvons mieux faire. Pour connaître l'autre, nous pouvons faire plus, mais nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la formulation de cette proposition. Le groupe radical a décidé de la liberté de vote pour ses membres, ceci même avec l'amendement de supprimer les trois dernières invites.

M. Loutan : Mme Sob parlait plutôt des divertissements à la salle des fêtes, dans le cadre de l'Agenda 21, où nous avons eu un atelier intéressant avec Mme Rochat. Il apparaissait qu'une connaissance réciproque des cultures manquait.

- M. Decrey : je tiens à rappeler que des propositions ont été émises quant à l'organisation d'une fête mais il n'était pas question de mise à disposition de locaux conviviaux. Il était simplement demandé que des fêtes soient organisées dans des nouveaux quartiers. Ceci fait suite aux discussions que nous avons eues avec le centre de loisirs dans le cadre de l'Agenda 21.

Au vote :

- le texte suivant, avec renvoi du projet en commission Sociale a été accepté par 16 voix « pour » et 7 abstentions.



MOTION

« Pour une offre culturelle diversifiée »

Intégration au chapitre du développement durable

Considérant la mise en œuvre des mesures préconisées par l'Agenda 21 de notre commune dans la perspective d'un développement durable, ce projet soutenu par le groupe Verts – Socialistes se décline sous le volet social dans l'optique « vision globale – actions locales ». Cette proposition s'articule autour de valeurs viables, durables et équitables ; car parier sur le dialogue, c'est vivifier la démocratie.

Exposé des motifs

Ce projet de mise en place d'un centre de rencontres intervient à un moment où la population locale en ressent un vif besoin. Il s'agit donc d'envisager une offre culturelle supplémentaire au sein de notre commune afin de renforcer les liens entre communiers. La motivation à court terme est de redonner un second souffle aux lieux de rencontres qui sont en quantité insuffisante et compte tenu du fait que les structures existantes ont davantage trait au divertissement, notre proposition s'étendrait plutôt sur le volet social. Cette question avait déjà été abordée quelques années auparavant avec la Villa Chennaz pour le projet Utopia. De plus, lors de l'atelier concernant l'agenda 21 communal tenu le 21 mars 2007, il est apparu que la préoccupation principale des habitants était le thème « respect et sécurité ».

Compte tenu du fait que le sentiment d'insécurité émane de la méconnaissance de l'Autre, afin de réduire cette perception néfaste il faudrait soutenir l'effort de rencontres entre citoyens par la mise en place de lieux de rencontres. Cette proposition est le résultat de la réflexion qui avait été amorcée à cet atelier là où les propositions émises étaient l'organisation d'une fête et la mise à disposition de locaux conviviaux. A cette occasion l'animateur s'était permis de faire la suggestion suivante : « Pourquoi ne pas faire la fête en guise d'inauguration du nouveau lieu de rencontres ». Cette assertion nous a semblée pleine de bon sens et nous a poussés à déployer ce souhait collectif émis à de multiples occasions par les concitoyens qui nous ont vivement soutenus par leur apport d'idées.

La proposition retenue par l'assemblée avait été d'organiser une fête ; nous souhaitons aller plus loin dans ce sens pour ne pas limiter cet effort à un événement ponctuel mais maintenir cet élan par la mise à disposition d'un local de rencontres. Dans cette logique, il nous incombait la charge d'explorer les possibilités pouvant être mise en œuvre afin de répondre aux sollicitations et démontrer notre capacité d'action cohérente avec l'Agenda 21 établi à l'échelle communale.

Notre commune jouissant d'une vaste diversité culturelle à maints égards, il serait judicieux de la préserver en offrant des activités diversifiées telles que des projections cinématographiques alternatives, par exemple. Pourquoi pas des soirées multiculturelles à thème dont les bénéfices seraient reversés à une association œuvrant dans le pays à l'honneur de la soirée, qui aurait un objectif culturel mais également caritatif. Ne pourrait-on pas non plus envisager l'éventualité d'un café-politique qui se tiendrait sur une base mensuelle afin de faciliter l'accès des citoyens aux conseillers administratifs et municipaux dans un souci de démocratie participative ?



Sachant que l'intégration des personnes non-francophones à notre commune passe par la maîtrise de la langue française, ne pourrions nous pas soutenir ce processus de socialisation par la mise en place de cours en leur faveur qui pourraient être dispensés par des bénévoles ou des retraités souhaitant se maintenir en activité.

Il est indispensable de fixer l'orientation des activités qui s'y dérouleraient pour atteindre l'objectif de « mieux vivre ensemble » ; par conséquent, la budgétisation ne pourra être effectuée que sur la base d'une analyse d'opportunités. Les éléments susmentionnés ne le sont qu'à titre exemplatif.

- Par 16 voix « pour » et 7 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
i n v i t e

1. Le Conseil administratif à étudier la faisabilité de ce projet en commission Sociale.

12. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

13. Propositions du Conseil administratif

13.1. Mme Isabel Rochat, Maire

13.1.1 Dépistage du cancer du sein

Le mois d'octobre 2007 est le mois du dépistage du cancer du sein. A la fin de l'année si un nombre de signatures suffisant n'est pas déposé à Berne, le Département fédéral de la santé supprimera la gratuité de ce dépistage.

J'ai personnellement cosigné ce manifeste et vous invite à en faire de même.

14. Questions écrites :

14.1. De Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale, intitulée : « Mais que fait donc la police ? »

Le parc Munier est malheureusement devenu un lieu où les dealers peuvent vendre des drogues en toute impunité ou presque. Puisque lorsque un ASM a tenté de les prendre en flagrant délit, les gendarmes n'étaient pas au rendez-vous. Il a fait appel aux gardes-frontière qui eux viennent, interviennent et se trouve démunis puisque malgré l'étendue de leurs pouvoirs, ils ne peuvent faire de perquisitions. La gendarmerie n'a pas le temps.....

Les dealers ne sont pas tous étrangers, ce sont aussi des habitants de Thônex. Ils dealent avec de petites quantités, vu qu'ils peuvent rapidement se réapprovisionner. Ce qui limite considérablement leurs risques.



Les éducatrices des Bout'Choux trouvent régulièrement des seringues dans le jardin.

Le problème n'est pas réservé à ce secteur de notre commune, des seringues sont trouvées dans d'autres lieux.

Nous avons un poste de gendarmerie sur notre commune, il est fréquemment fermé, malgré son agrandissement, à quoi sert-il exactement ?

Que faites-vous pour que cela change et quels sont vos moyens d'action pour que cela cesse ?

15. Propositions individuelles et questions

M. Loutan fait les interventions suivantes :

15.1. Parking à vélos

J'ai reçu un courrier d'habitants de Thônex qui regrettent qu'il n'y ait pas de parking à vélos devant la Migros, est-il possible de prendre contact avec l'OCM ?

- M. Decrey : nous avons déjà reçu un courrier allant dans ce sens que nous avons transmis à la Migros et des places pour vélos ont été aménagées par la Migros côté avenue de Thônex.

15.2. Sortie de début de législature à Graveson

Je tiens à remercier le Conseil administratif pour l'organisation du séjour à Graveson et proposer que, pour la suite, on organise des échanges avec des activités comme cela se fait pour les adolescents.

15.3. P&R Sous-Moulin

M. Kilcher : suite au courrier de l'Association de Sous-Moulin qui a été lu en début de séance, y a-t-il eu une réponse du Conseil administratif ?

- Mme RoCHAT : cette lettre s'adressait à la Fondation des parkings et le Conseil administratif était en copie.

15.4. Places de parking Eve Chapelly

M. Uehlinger : devant la crèche Eve Chapelly le nombre de places « visiteurs » a été diminué ce qui ne cause pas de problème fonctionnel pendant la journée. Par contre, aux heures de pointe ceci engendre un trafic supplémentaire, avec marche arrière, etc., il n'est pas très intelligent de laisser une telle situation en l'état en attendant qu'il arrive un accident. Un retour en arrière peut-il être envisagé afin de rendre ce secteur moins dangereux ?



- Mme Rochat : il s'agit d'une affaire qui concerne la Fondation Emma Kamacher, propriétaire de l'immeuble. La décision de supprimer les places a été prise en raison de nombreuses voitures ventouses qui stationnaient à cet endroit. La commune n'étant pas propriétaire des lieux ne peut que constater cet état de fait. La Fondation en faveur de la jeunesse pourrait éventuellement envoyer un courrier à la Fondation Emma Kamacher pour lui faire part de ce problème.

15.5. Offre Culturelle

M. Dupraz : j'ai été surpris de recevoir une publicité proposant de prendre un abonnement pour la saison culturelle à venir. J'ai trouvé cette proposition très étonnante, mais je ne savais quels étaient les spectacles proposés. Je me demande donc si beaucoup de gens ont adhéré à ce principe ne sachant quel allait être l'offre culturelle ?

- M. Decrey : le programme a pris du retard en raison d'un manque d'annonceurs. Je crois, d'ailleurs, qu'il a été distribué aujourd'hui à tous les ménages thônésiens.

15.6. Passage piétons en face du parking de Sous-Moulin

Mme Lopes Beer : serait-il possible d'envisager de mettre une patrouilleuse scolaire sur ce passage ?

- M. Decrey : ce passage ne concerne pas les enfants qui sont scolarisés à Thônex mais ceux qui vont à Chêne-Bourg.

La séance est levée à 22h.35.

*

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Enrico CASTELLI

M. Philippe GUEX